

Mairie de MANDRES-LES-ROSES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi deux octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Jean-Claude PERRAULT**.

Etaient présents : Suzanne BRIOT, Yves THOREAU, Maryline LEVEQUE, Alain TRAONOUEZ, Pierrette RAUT, Jean-François GRAMPEIX, Edith HENRY, Pierre HOUDEBINE, **Adjoint au Maire**, Pascale PARRINELLO, Carine PICOULY, Philippe FISCHER, Micheline PETIT, Jean-Claude ANGLO, Caroline CHAVEROU, Cédric CETLIN, Régine LANGLOIS, Françoise PIGAL, Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON, Eric FERNANDEZ, **Conseillers municipaux formant la majorité en exercice**.

Avait donné pouvoir : Carole GUILLEMINOT à Eric FERNANDEZ

Absente excusée : Francine GAUDRY

Absents : Olivier BARNAY, Frédéric BORIES, Guillaume CEINTRE,

Secrétaire de séance : Edith HENRY

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Unanimité

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Elles concernent les décisions :

- Décision N°62/06/2017 – Convention avec l'association les Peps 75 dans le cadre du séjour élémentaire ;
- Décision N°63/07/2017 – Convention de bénévolat stagiaire BAFA au sein du service Enfance Jeunesse ;
- Décision N°64/07/2017 – Convention spectacle pyrotechnique du 14 juillet ;
- Décision N°65/07/2017 – Renouvellement du contrat d'entretien annuel du climatiseur ;
- Décision N°66/09/2017 – Convention de formation professionnelle continue ;
- Décision N°67/09/2017 – Convention Concert piano-flûte 19 novembre 2017 ;
- Décision N°68/09/2017 – Convention avec les Concerts de poche.

I – ADMINISTRATION GENERALE

3. RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DU SYAGE

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités pour l'exercice 2016 du service public de l'assainissement présenté par le Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE).

12. MODIFICATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) 2017-2020

Le Conseil municipal décide de modifier les termes du Projet Educatif Territorial.

Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer le PEDT et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter les aides correspondantes et à signer tous documents nécessaires.

Unanimité

13. TARIFICATION COMMUNALE – ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 – ETUDES SURVEILLEES 2017/2018

Le Conseil municipal approuve les tarifs de l'étude surveillée, à savoir 2,35 € par séance (1h30) et par enfant.

Unanimité

14. TARIFICATION COMMUNALE – ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 – ACCUEILS DE LOISIRS

Le Conseil municipal adopte les tarifs des accueils de loisirs comme suit :

JOURNEE

Quotient	Tranches de revenus	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2016/2017 avec PAI	Tarifs 2017/2018	Tarifs 2017/2018 avec PAI
A	De 0€ à 363,15 €	5,70 €	3,00 €	5,75 €	3,03 €
B	De 363,16€ à 556,84€	6,45 €	3,46 €	6,52 €	3,50 €
C	De 556,85€ à 740€	8,89 €	5,01 €	8,98 €	5,06 €
D	De 740,01€ à 929,48€	11,26 €	6,47 €	11,37 €	6,54 €
E	De 929,49€ à 1 121,05€	13,12 €	7,64 €	13,25 €	7,71 €
F	De 1 121,06€ à 1 294,74€	15,13 €	8,91 €	15,28 €	9,00 €
G	De 1294,75€ à plus	16,10 €	9,52 €	16,26 €	9,62 €
Hors commune		22,62 €	17,78 €	22,85 €	17,95 €

DEMI-JOURNEE

Quotient	Tranches de revenus	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2016/2017 avec PAI	Tarifs 2017/2018	Tarifs 2017/2018 avec PAI
A	De 0€ à 363,15 €	3,81 €	2,39 €	3,85 €	2,42 €
B	De 363,16€ à 556,84€	4,43 €	2,81 €	4,48 €	2,84 €
C	De 556,85€ à 740€	5,97 €	3,75 €	6,03 €	3,78 €
D	De 740,01€ à 929,48€	7,40 €	4,66 €	7,48 €	4,70 €
E	De 929,49€ à 1 121,05€	8,53 €	5,35 €	8,62 €	5,41 €
F	De 1 121,06€ à 1 294,74€	9,64 €	6,06 €	9,73 €	6,12 €
G	De 1294,75€ à plus	10,25 €	6,43 €	10,35 €	6,50 €
Hors commune		15,08 €	10,23 €	15,23 €	10,33 €

4. RETRAIT DE LA COMMUNE DE TIGERY DU SYAGE

Le Conseil municipal prononce le retrait de la commune de Tigery à la compétence « mise en œuvre du SAGE » et de son adhésion au SyAGE sans condition particulière.

Unanimité

5. ADHESION AU SYAGE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE POUR LA COMPETENCE « MISE EN ŒUVRE DU SAGE »

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine à la compétence « mise en œuvre du SAGE » du SyAGE.

Unanimité

6. ADHESION AU SYAGE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GPSEA POUR LES COMPETENCES « ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET GESTION DES EAUX PLUVIALES » ET « MISE EN ŒUVRE SAGE »

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur la demande d'adhésion de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir au Syndicat mixte pour l'assainissement et Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres dénommé SyAGE à compter du 1^{er} janvier 2018 pour les compétences suivantes :

- Assainissement Eaux Usées et Gestion des Eaux Pluviales
- Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres

Unanimité

7. MISE A JOUR DES STATUTS DU SYAGE AU 1^{er} JANVIER 2018

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de mise à jour des Statuts du SyAGE, devant prendre effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

Unanimité

8. RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DU SYNDICAT MIXTE A VOCATION MULTIPLE DE LA VALLEE DE L'YERRES ET DES SENARTS (SIVOM)

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités pour l'année 2016 du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers présenté par le Syndicat intercommunal à vocation multiple de la vallée de l'Yerres et des Sénarts (S.I.V.O.M.).

9. RAPPORT D'ACTIVITE 2016 – CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT, L'ACCEPTATION, LA REALISATION ET LA MAINTENANCE DE L'ECOLE « LES CHARMILLES » EXTERIMMO

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité pour l'année 2016 du contrat de partenariat pour le financement, la réalisation et la maintenance de l'école des Charmilles.

II - SOCIAL

10. CONTRIBUTION FINANCIERE AU FONDS DE SOLIDARITE HABITAT (FSH)

Le Conseil municipal décide de participer à la lutte contre l'exclusion en contribuant au Fonds de Solidarité Habitat pour l'année 2017.

Précise que cette participation s'élèvera à la somme de 0,15 euros par habitant au titre de l'année 2017.

Unanimité

III - ENFANCE

11. MODALITE DE RESERVATION ET ANNULATION PRESTATIONS PERI ET EXTRASCOLAIRES

Le Conseil municipal approuve les conditions de réservation et d'annulation des prestations péri et extrascolaires comme suit :

Prestation	Réservation	Annulation
Accueil du matin et soir	Réservation possible sur le portail famille ou en mairie à tout moment et au plus tard l'avant veille de la date souhaitée Ex : réservation pour le 18 mai à effectuer au plus tard le 16 mai	Annulation possible sur le portail famille à tout moment et au plus tard l'avant veille de la date réservée Ex : annulation du 18 mai à effectuer au plus tard le 16 mai
Restauration scolaire		
Mercredis après-midi	Réservation possible sur le portail famille à tout moment et au plus tard 8 jours avant la date souhaitée	Annulation possible sur le portail famille à tout moment et au plus tard 8 jours avant la date réservée
Vacances scolaires	Réservation possible sur le portail famille à tout moment et au plus tard 20 jours avant le début des vacances scolaires	Annulation possible sur le portail famille à tout moment et au plus tard 20 jours avant le début des vacances scolaires

Les prestations réservées et non annulées dans les délais seront facturées aux familles exception faite par la remise d'un certificat médical à l'accueil de la mairie au plus tard dans les 48 heures suivant la reprise de l'enfant.

Les réservations "hors délai" sont toutefois possibles jusqu'au jour de l'inscription en s'adressant directement au service Enfance Jeunesse Population. Cette inscription "hors délai" sera prise en compte **sous réserve du nombre de places disponibles**. La prestation sera facturée au tarif majoré (+10%)

Pour les familles qui n'effectueront pas de réservation, la prestation sera facturée au tarif majoré (+10%).

Unanimité

Les enfants du personnel communal, le tarif de la tranche B est appliqué.

Il est proposé d'appliquer le tarif maximum aux enfants domiciliés hors commune.

Unanimité

IV – TECHNIQUE

15. SIGNATURE DU CONTRAT DE BASSIN DU SYAGE

Le Conseil municipal approuve le Contrat de bassin de l'Yerres Aval et du Réveillon 2017-2022.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant Monsieur Alain TRAONOUEZ à le signer.

Unanimité

16. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal adopte le projet de convention d'occupation du domaine public entre Monsieur Benjamin PRADOLIN et la Commune de Mandres-les-Roses.

Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le lundi 2 octobre 2017 à 22h00.

Mandres-les-Roses, le 3 octobre 2017

La Secrétaire de séance,

Edith HENRY



Le Maire,



Jean-Claude REBRAULT

